

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte
14 septembre 2021
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
81^e réunion**

**Rapport de la quatre-vingt-unième réunion du
Comité permanent (5-7 juillet 2021)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
<i>Chapitre</i>		
I. Introduction	1-2	3
II. Adoption de l'ordre du jour	3	3
III. Mot d'ouverture de la Haut Commissaire Adjointe	4-5	3
IV. Protection internationale	6-23	3
A. Note sur la protection internationale	7-16	4
B. Apatridie	17-20	5
C. Solutions	21-24	6
D. Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif	25-26	7
V. Activités régionales et programmes globaux	27-34	8
A. Préparation et réponse aux situations d'urgence et sécurité du personnel et des opérations de l'Organisation	27-30	8
B. Engagement pour les déplacés internes	31-34	9
VI. Politique de programme/protection	35-43	10
A. Exposé sur les préparatifs de la Réunion de hauts responsables pour le Forum mondial sur les réfugiés	35-38	10
B. Exposé sur les efforts de coordination déployés pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés	39-43	11
VII. Budgets-programmes et financement	44-56	12
A. Actualisation des budgets et du financement	44-50	12
B. Rapport global de 2020 et rapport sur les priorités stratégiques	51-56	13
VIII. Transformation au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	57-61	14
IX. Gouvernance	62-63	15
X. Questions diverses	64-65	15
Annexe Projet de décision sur les budgets et le financement pour 2020 et 2021	17	

I. Introduction

1. La Présidente, Son Excellence l'Ambassadrice Maria Nazareth Farani Azevêdo (du Brésil) a ouvert la quatre-vingt-unième réunion du Comité permanent et l'a présidée dans son intégralité.
2. Les exposés présentés par les hauts responsables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sont disponibles sur le site Internet du Comité permanent¹.

II. Adoption de l'ordre du jour

3. Le Comité a adopté l'ordre du jour de la réunion (EC/72/SC/CRP.9) tel que présenté.

III. Mot d'ouverture de la Haut Commissaire Adjointe

4. Parlant de la situation des déplacements forcés dans le monde, la Haut Commissaire Adjointe a noté le grave impact sanitaire et socioéconomique de la pandémie de la COVID-19 sur les personnes relevant de la compétence du HCR. En fin 2020, environ 82,4 millions de personnes étaient déplacées de force par des conflits et des persécutions. Pour répondre à l'immensité des besoins, le HCR a investi dans des partenariats, notamment avec la Banque mondiale et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable. Dans son approche de régionalisation et de décentralisation, l'Organisation a déplacé les structures, le pouvoir et la prise des décisions pour les rapprocher des personnes qu'elle sert, afin d'améliorer la fourniture de la protection et de l'assistance. Le programme de transformation institutionnelle, visant une plus grande agilité et une plus grande simplification des opérations du HCR, a été souligné comme étant l'étape finale des réformes.

5. La Haut Commissaire Adjointe a parlé de la mise en œuvre de COMPASS, nouvel outil de planification, de budgétisation, de contrôle et de rapport pluriannuels, ayant permis de renouveler l'approche du HCR en matière de gestion axée sur les résultats, et amené les opérations à mettre au point des stratégies à plus long terme de protection et de solutions. L'opération initiale de planification pour 2022 est pratiquement terminée. Elle a permis un meilleur réalignement du Siège, entrepris en début 2020. La Haut Commissaire Adjointe s'est inquiétée du fait que les opérations du HCR ont été insuffisamment financées en 2021, en particulier l'appel pour la lutte contre la COVID-19. Le HCR a été très reconnaissant pour les contributions financières des États, en particulier les financements souples ayant permis à l'Organisation d'intervenir rapidement pour venir en aide aux personnes les plus nécessiteuses. Pour conclure, la Haut Commissaire Adjointe a remercié les États d'accueil de réfugiés, et a plaidé en faveur de l'inclusion de ceux-ci dans les systèmes nationaux. Elle a également relevé les efforts significatifs déployés par le personnel du HCR et ses partenaires pendant cette année difficile.

IV. Protection internationale

6. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a donné un aperçu des défis de protection auxquels l'Organisation fait face, en particulier dans le contexte marqué par la pandémie de la COVID-19. Elle a parlé des menaces de plus en plus inquiétantes à l'intégrité du système mondial d'asile, et a fait observer que les possibilités de solution avaient diminué de façon dramatique au cours de l'année écoulée. Elle a par ailleurs relevé les mesures exemplaires prises par certains États pour gérer leurs frontières en ouvrant l'accès à leur territoire aux demandeurs d'asile, notamment grâce à des mesures pragmatiques. Elle a souligné la valeur permanente de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention de 1951), depuis son adoption il y a 70 ans, et a fait observer que ses principes avaient été réaffirmés dans le pacte mondial sur les réfugiés.

¹ Voir <https://www.unhcr.org/fr/81e-reunion-du-comite-permanent>.

A. Note sur la protection internationale

7. La Directrice de la Division de la protection internationale a présenté la note sur la protection internationale (EC/72/SC/CRP.10). Elle a dit que le HCR s'était adapté à l'évolution du temps et aux exigences afin de relever les défis actuels, et avait remodelé son approche, en restant fidèle aux principes énoncés dans son Statut. Parmi les défis actuels, elle a parlé de la violation du principe de non-refoulement, des violences liées au genre, de l'inégalité entre les sexes, de l'exclusion des groupes marginalisés ainsi que du recours accru à la détention. La Directrice a également parlé des efforts déployés pour mettre fin à l'apatriodie, faire face à l'augmentation croissante du nombre des déplacés internes et réaliser des progrès vers des solutions. Elle a indiqué que ces questions allaient être plus amplement discutées lors de l'examen des points suivants de l'ordre du jour.

8. Beaucoup de pays ont rendu hommage aux personnels du HCR et des partenaires pour leur engagement à rester pour servir, bon nombre ayant privilégié le service à autrui à leurs propres santé et sécurité. Le HCR a été félicité aussi bien pour son engagement dans la réponse globale à la COVID-19 - lui ayant permis de relever les divers défis présentés par la pandémie - que pour son adaptation rapide lui ayant permis de satisfaire les besoins changeants sur le terrain. Malgré ces défis, la pandémie a créé des possibilités et des espaces pour des solutions et politiques innovantes. La contribution positive des réfugiés, consistant à mettre à disposition leurs compétences, leurs connaissances et leur expérience, souvent sur une base volontaire, a également été reconnue. La pandémie a permis de souligner le fait que les prestataires locaux sont les acteurs essentiels de la protection.

9. L'impact de la COVID-19, aussi bien sur les personnes relevant de la compétence du HCR que sur les systèmes de protection, a occupé une place de choix lors des débats. La pandémie est décrite comme étant devenue une crise de protection, remettant en cause les normes fondamentales du droit des réfugiés, en particulier le droit de demander l'asile et le principe cardinal de non-refoulement. Le Comité a regretté le fait que certains États aient décidé de fermer leurs frontières pour externaliser leurs obligations en matière de protection, en contradiction avec l'esprit de solidarité qui sous-tend la Convention de 1951 et le pacte mondiale sur les réfugiés. En cette année du 70^e anniversaire de la Convention de 1951, beaucoup de pays ont réaffirmé leur engagement en faveur de cet instrument, et ont lancé des appels aux autres pays pour qu'ils respectent leurs obligations internationales en matière de protection.

10. Le Comité a souligné le fait que la protection doit être une priorité partagée. La pandémie a fait voir la nécessité de mettre en œuvre d'une manière plus concrète le partage de la charge et des responsabilités. Certaines délégations ont estimé que la communauté internationale ne fournissait pas assez d'efforts en matière de solutions durables, et que la protection et les solutions doivent être recherchées avec le même niveau d'enthousiasme. La situation déjà difficile des personnes en déplacement a été compliquée par la COVID-19. La participation du HCR au Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes ainsi qu'au Réseau des Nations Unies sur les migrations a été bien accueillie à cet égard. Il a été généralement admis que le retour des personnes n'ayant pas besoin de protection internationale est essentiel pour la crédibilité du système d'asile.

11. Les délégations se sont inquiétées de l'augmentation des cas de violence sexuelle et de genre et d'autres formes d'abus contre les femmes et les filles, désignés sous l'appellation « pandémie fantôme ». Le HCR a été exhorté à redoubler d'efforts en matière de prévention et d'atténuation, et à accroître son aide pour l'accès à des services appropriés. L'attention a aussi été attirée sur les besoins des garçons et des hommes subissant également les violences sexuelles et de genre. La pandémie a particulièrement affecté les enfants et les jeunes. Il est indispensable de restaurer l'accès à l'éducation, aux activités sportives et à la formation professionnelle. La santé mentale est également un sujet de préoccupation et l'accès à la prise en charge psychosociale a été souligné. L'importance de l'inclusion dans le contexte de la pandémie, avec notamment l'accès au diagnostic, au traitement et aux vaccins, a été soulignée par bon nombre de délégations : personne n'est en sécurité tant que tout le monde n'est pas en sécurité.

12. Les pays d'accueil ont été félicités pour la constance dans leurs efforts et leur générosité. Ils ont parlé du fardeau qu'ils supportent au-delà de leurs potentiels en ressources. En s'efforçant de faire face aux difficultés socio-économiques entraînées par la pandémie, bon nombre sont restés engagés dans l'approche inclusive prévue dans le pacte mondial sur les réfugiés. Toutefois, leurs efforts ne peuvent se poursuivre sans un appui et une solidarité soutenus de la communauté internationale. Certaines délégations ont exprimé leurs profondes préoccupations au sujet des effets néfastes des sanctions sur la capacité des pays d'accueil affectés à assister et à protéger les réfugiés, et ont demandé au HCR de chercher effectivement à trouver l'espace humanitaire nécessaire.

13. Il a été relevé le fait que la fourniture de l'assistance et de la protection en situation humanitaire n'était toujours pas adaptée pour les personnes en situation de handicap. À cet égard, le Plan d'action quinquennal du HCR sur l'inclusion du handicap a été salué. Le HCR et les États ont été exhortés à améliorer la protection et l'assistance en faveur des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, altersexuelles et intersexuées (LGBTQI). Le Comité a souligné l'importance d'assurer une participation significative des personnes prises en charge. Le travail effectué par le HCR pour renforcer les organisations dirigées par des réfugiés a été salué à cet égard. La pandémie ayant exacerbé les inégalités existantes, le HCR a été encouragé à renforcer la coopération avec les organisations féminines et à accorder la priorité à la responsabilisation des femmes et des filles. Il a par ailleurs été exhorté à redoubler d'efforts dans la lutte contre les discriminations, la xénophobie et les crimes liés à la haine, perpétrés contre les demandeurs d'asile et les réfugiés.

14. L'engagement accru du HCR dans les situations de déplacement interne liées aux catastrophes et son nouveau Cadre stratégique pour l'action climatique ont été salués. Par ailleurs, la nécessité de respecter les rôles et mandats existants a été soulignée. Le Comité a parlé de l'importance d'une énergie propre, et les mesures prises par le HCR pour rendre écologique son empreinte environnementale ont été saluées.

15. Le Comité a parlé de la situation prolongée des réfugiés sahraouis dans les camps près de Tindouf en Algérie et de la nécessité de trouver des solutions durables. Une délégation a exhorté le HCR à redoubler d'efforts pour satisfaire les besoins réels de ces réfugiés et a parlé de l'augmentation de leur population. Elle a réitéré l'intégrité de l'opération, et a rappelé que l'enregistrement faisait partie intégrante du plan de paix des Nations Unies pour le Sahara occidental. Une autre délégation a exprimé ses préoccupations sur le détournement de l'aide et a de nouveau lancé un appel pour que le HCR procède à l'enregistrement de cette population, conformément à son mandat et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle a fait observer que l'enregistrement, qui est un outil essentiel de protection, améliore l'intégrité de l'opération en prévenant et en luttant contre la fraude et les activités criminelles comme la traite d'êtres humains.

16. La Directrice de la Division de la protection internationale a salué les multiples exemples ayant montré l'adaptation des systèmes nationaux d'asile aux réalités de la COVID-19, en vue de préserver l'accès à l'asile, en respectant les exigences légitimes de santé publique. Répondant à l'initiative d'un pays ayant envisagé la protection des réfugiés sur place, elle a fait observer que l'idée était l'intention derrière l'article 11 de la Convention de 1951. Elle a pris note des diverses interventions appelant à mettre ensemble le pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et a fait observer que cet appel reflète la réalité des mouvements mixtes aujourd'hui au premier plan. La Haut Commissaire Assistante chargée de la protection a ajouté qu'en renforçant les voies légales de migration, on pourrait renforcer le système d'asile et éviter les abus.

B. Apatriodie

17. Présentant le document sur l'apatriodie (EC/72/SC/CRP.11), la Directrice de la Division de la protection internationale a fait une mise à jour sur les engagements pris en 2019 au Segment de haut niveau sur l'apatriodie lors de la 70^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. Elle a parlé des exemples positifs de progrès réalisés par des États pour tenir leurs engagements. Au moins 19 de ces engagements ont été pleinement

exécutés tandis que 12 l'ont été en partie. La Directrice a souligné le rôle central des partenariats dans la réalisation des objectifs ambitieux de la Campagne #J'appartiens. Elle a attiré l'attention sur le 60^e anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatriodie, et a encouragé les États n'ayant pas encore adhéré aux conventions sur l'apatriodie à envisager de le faire, notamment à la cérémonie des traités qui sera organisée par le HCR en marge de l'ouverture de la 76^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

18. Le Comité a exprimé ses préoccupations sur l'impact de la COVID-19 sur les populations apatrides. Dans certains pays, l'enregistrement des naissances, les procédures de détermination du statut d'apatriode et les procédures de renouvellement du visa ont été à l'arrêt, ce qui a entraîné de nouveaux défis. Le Comité a souligné le fait que les développements positifs ayant eu lieu à la suite du Segment de haut niveau sur l'apatriodie ne devraient pas être remis en cause par la pandémie. Des délégations ont lancé des appels en faveur de l'égalité d'accès aux vaccins pour les personnes apatrides. D'une manière générale, il a été souligné le fait que l'apatriodie peut entraîner ou aggraver la pauvreté, et que son impact est disproportionné sur certains groupes sociaux comme les personnes âgées et les personnes LGBTQI+. Les mesures prises par le HCR pour lutter contre l'apatriodie chez les enfants ont été saluées, tout comme les mesures législatives prises par certains pays pour promouvoir le droit des enfants à une nationalité. Le Comité a manifesté son appui à la campagne #J'appartiens du HCR. Bon nombre de délégations ont fait mention du peu de temps restant pour atteindre les objectifs fixés.

19. La nécessité de veiller à ce que des ressources soient suffisamment consacrées à l'apatriodie a été soulignée. Il a été demandé au HCR de mieux expliquer comment les ressources et le personnel sont alloués à la lutte contre l'apatriodie. La question pourrait être examinée lors de la prochaine réunion consultative informelle sur le budget et de la réunion du Comité permanent du mois de septembre. Des délégations se sont dites préoccupées par le fait que la communauté internationale n'accorde pas suffisamment la priorité à l'apatriodie. Il a été demandé au HCR de fournir plus d'informations sur les partenariats qu'il ne cesse de nouer pour mobiliser des actions en faveur de la lutte contre l'apatriodie. Le Comité a recommandé d'intégrer l'apatriodie dans les priorités, notamment lors de la réunion de hauts responsables qui se tiendra en décembre.

20. En réponse, la Directrice de la Division de la protection internationale a remercié les délégations, et a fait mention de deux opérations d'évaluation de l'apatriodie, dont une effectuée par le HCR et l'autre par les États-Unis d'Amérique. Elle a affirmé qu'en réponse, l'administration allait donner suite aux recommandations sur l'allocation des ressources, en vue d'un alignement sur les engagements du HCR. Elle a aussi formé le vœu de voir les priorités relatives à l'apatriodie incluses dans la planification de 2022. Elle a indiqué que le HCR œuvrait à l'identification des engagements dont l'exécution pouvait être accélérée avec son appui financier. Répondant à la question concernant l'affectation du personnel à l'apatriodie, elle a affirmé qu'il avait été décidé de créer, dans le cadre du processus de régionalisation, un poste spécial pour l'apatriodie dans chaque bureau régional. Certes, dans les opérations-pays, il y a peu de ressources humaines spécifiques à l'apatriodie, mais le HCR estime que tous les fonctionnaires travaillant pour la protection doivent aussi être compétents pour s'occuper de tous les volets du mandat du HCR, y compris l'apatriodie. C'est ainsi que des mesures ont été prises pour améliorer la formation sur l'apatriodie. Concernant les partenariats, le HCR a renforcé ses relations avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales nationales. La Directrice a parlé de l'augmentation de l'engagement pratique et opérationnel du HCR en matière d'apatriodie, au-delà de la recherche et de l'analyse juridique. Elle espère voir davantage de progrès à cet égard.

C. Solutions

21. La Directrice de la Division de la protection internationale a présenté la mise à jour sur les solutions (EC/72/SC/CRP.12). Elle a parlé de la collaboration avec la Division de la résilience et des solutions sur la durabilité des retours volontaires, ainsi que sur l'inclusion dans les services sociaux. Elle a rappelé le fait que le mandat du HCR ne couvre pas uniquement la protection, mais également la réalisation de solutions, notamment par le

rapatriement volontaire, l'intégration locale et des solutions dans des pays tiers comme la réinstallation. Elle a rappelé le caractère singulier du rapatriement volontaire parmi les trois solutions durables, en faisant observer qu'il s'agissait de la seule solution portant sur l'exercice d'un droit humain individuel. Pour l'intégration locale, elle a relevé le fait que l'accent mis sur l'inclusion ne devrait pas être assimilé à la réalisation d'une solution durable. Concernant la réinstallation, elle a affirmé que, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, les voyages pour la réinstallation ont été suspendus à cause de la pandémie, même si le traitement des dossiers s'est poursuivi. Elle a souligné le fait que les voies complémentaires d'admission de réfugiés dans des pays tiers devraient être conçues comme venant compléter la réinstallation.

22. A été jugé extrêmement important, le fait pour l'Organisation de mettre l'accent sur la recherche de solutions durables dès le déclenchement d'une crise. Le Comité a souligné la nécessité d'impliquer dans la recherche de solutions tous les acteurs concernés, notamment les acteurs du développement, le secteur privé, les personnes déplacées de force et les communautés d'accueil. À cet égard, la perception du déplacement sous l'angle du développement a été considérée comme une étape nécessaire vers l'inclusion, et la contribution de la Banque mondiale sert de modèle à cet égard. Le Comité a également fait mention du rôle important des acteurs de paix, et a salué le renforcement des relations de l'Organisation avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix. Il s'est dit préoccupé par la diminution du nombre de rapatriements volontaires à cause de la COVID-19. Néanmoins, le HCR a été félicité pour ses efforts visant à créer les conditions favorables au retour. Ces efforts doivent aller de pair avec le travail des acteurs du développement. La réinstallation a été considérée comme étant un outil essentiel pour les personnes les plus nécessiteuses, et des appels ont été lancés pour exhorter autant de pays que possible à s'engager dans les efforts de réinstallation.

23. Le Comité a manifesté son appui au rôle de direction que joue le HCR dans la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés, ainsi qu'à ses efforts visant à faciliter les solutions pour les réfugiés, surtout compte tenu du contexte mondial difficile. Les pays d'accueil ont été félicités pour leurs efforts visant à offrir des solutions locales aux réfugiés et pour leur engagement en faveur de l'inclusion de ceux-ci. Les trois Plateformes d'appui ont été soulignées comme étant des dispositifs innovants. Il a été demandé au HCR d'expliquer comment il entendait appliquer les leçons tirées de tels dispositifs. Les Plateformes d'appui doivent toujours se focaliser sur la réalisation de solutions durables pour les réfugiés. Des délégations ont souligné le fait que l'un des moyens les plus efficaces de trouver des solutions était d'éliminer les causes profondes des déplacements de populations.

24. La Directrice a affirmé que les Consultations tripartites annuelles sur la réinstallation avaient eu lieu la semaine précédente, et que la présidence du processus était passée de la Suisse aux États-Unis. Elle a réitéré la nécessité d'une augmentation du nombre d'États prenant part à la réinstallation et de l'augmentation des possibilités de réinstallation. Les voies complémentaires peuvent réduire les mouvements irréguliers et les voyages dangereux. Les États devraient avoir recours à ces voies, en complément de la réinstallation et non dans le but de la remplacer ou de la limiter. La Directrice a également parlé de la collaboration étroite qui existe entre le HCR, la Banque mondiale et d'autres institutions financières internationales, en vue de créer des impacts positifs pour la protection. Elle a souligné les liens étroits qui unissent le HCR avec le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix.

D. Exposé sur la(les) conclusion(s) du Comité exécutif

25. Le Rapporteur du Comité exécutif a parlé des progrès accomplis dans les négociations en vue d'une conclusion sur la protection internationale et les solutions durables dans le contexte d'une urgence de santé publique, qui est le premier thème sur le programme de travail adopté à la soixante-et-onzième session plénière du Comité exécutif. Il a remercié les délégations pour leur engagement constant, leur souplesse et leur esprit de compromis. Les

membres du Comité exécutif doivent faire preuve d'unité pour relever les défis, en solidarité avec les personnes prises en charge.

26. La Présidente du Comité exécutif a proposé de laisser la parole uniquement aux observateurs, afin de ne pas empiéter sur les prochaines consultations préparatoires informelles des membres devant avoir lieu le lendemain. Aucun observateur n'a demandé à prendre la parole. La Présidente a fait observer que le processus avait suffisamment avancé pour trébucher sur des questions ayant déjà fait l'objet d'accord dans d'autres forums. Elle a exhorté les membres du Comité à les régler de façon originale, dans le cadre d'une approche souple et fondée sur des principes.

V. Activités régionales et programmes globaux

A. Préparation et réponse aux situations d'urgence, et sécurité du personnel et des opérations de l'Organisation

27. La Directrice adjointe de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement a présenté les documents de séance sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence (EC/72/SC/CRP.13) et sur la sécurité du personnel et des opérations de l'Organisation (EC/72/SC/CRP.18). Elle a parlé de l'impact de la pandémie sur les réponses globales d'urgence, et a évoqué la rationalisation des processus d'approvisionnement de l'Organisation. Elle a aussi parlé des efforts déployés par l'Organisation pour gérer en sécurité son personnel et ses opérations.

28. Concernant la préparation et la réponse aux situations d'urgence, l'Organisation a été félicité pour son engagement à rester pour servir pendant la pandémie dans des milieux de plus en plus complexes. La collaboration et le partenariat, notamment avec d'autres entités des Nations Unies, se sont révélés indispensables en termes de gains d'efficacité dans la gestion de l'approvisionnement ainsi que le déblocage de fonds directement au profit des personnes prises en charge. La collaboration accrue avec les acteurs du développement a été particulièrement appréciée. Des délégations ont salué le fait que l'intégration constante des dimensions âge, genre et diversité dans ses activités. L'Organisation a été encouragée à investir dans sa capacité à assurer l'équilibre entre les sexes dès le début des crises. L'importance des efforts de l'Organisation pour la prévision et une prise de conscience en temps utile des risques de crise et des tendances a été soulignée, et d'autres mises à jour sont attendues. Des délégations ont apprécié les efforts fournis par le HCR pour renforcer la capacité interne des acteurs des situations d'urgence et des partenaires de réserve, et tenir compte du genre et de la diversité géographique dans l'établissement des fichiers. L'impact positif de la régionalisation et de la décentralisation sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence a été reconnue, et les délégations ont affirmé qu'une définition claire des responsabilités et une mise à jour constante des risques sont essentielles pour identifier les potentielles situations de déplacements et adapter les programmes. De plus amples informations doivent être fournies sur la manière dont les personnes relevant de la compétence du HCR et les organisations locales et communautaires dirigées par des réfugiés, des femmes et des personnes en situation de handicap jouent un rôle dans les réponses.

29. Des délégations ont félicité le HCR pour ses efforts visant à protéger son personnel dans des lieux difficiles et souvent à haut risque sur le terrain. Le Comité a souligné la nécessité pour le HCR d'assurer le devoir de diligence pour la sécurité, la santé et le bien-être de son personnel. Ce devoir s'étend aux partenaires, y compris les organisations locales de mise en œuvre. Un plus grand investissement dans le programme de localisation est essentiel. L'importance de la santé mentale et de la prise en charge psychosociale a été soulignée, et le HCR a été exhorté à continuer de prendre les mesures appropriées à cet égard. Le Comité a apprécié la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres partenaires comme les ONG. Il a salué les efforts déployés par l'Organisation pour accroître la diversité au sein de son personnel de sécurité, et l'a exhorté à accélérer les efforts pour accroître la représentation des femmes. Les attaques perpétrées contre les travailleurs humanitaires ont été condamnées, et plusieurs délégations ont exprimé leurs condoléances pour les membres du personnel décédés des suites de la COVID-19.

30. La Directrice adjointe de la Division des urgences, de la sécurité et de l'approvisionnement a été d'accord pour l'accent mis sur l'importance de la localisation dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence. Elle a assuré le Comité que, dans les plans d'urgence et les stratégies opérationnelles et d'approvisionnement, le HCR accordait la priorité au travail des acteurs nationaux et locaux. Il continuera d'investir dans la sécurité du personnel local, en exécution de son devoir de diligence envers le personnel, concernant notamment sa santé mentale. Répondant à une question sur le travail à distance lors de la pandémie, la Directrice adjointe a affirmé que des membres du personnel continuaient d'être déployés d'urgence. Dans certaines situations, ils commencent à travailler à distance.

B. Engagement pour les déplacés internes

31. La Conseillère principale sur le déplacement interne a présenté la mise à jour sur l'engagement de l'Organisation dans les situations de déplacement interne (EC/72/SC/CRP.14). Elle a parlé de la politique révisée sur les déplacés internes publiée en septembre 2019 et de l'Initiative pour les déplacés internes lancée en mars 2020. Elle a situé l'Initiative pour les déplacés internes dans le cadre des processus de changement en cours dans l'Organisation, notamment la décentralisation et la régionalisation, ainsi que l'introduction de COMPASS, nouveau système de gestion axée sur les résultats de l'Organisation. Elle a parlé du travail de l'Organisation en matière de déplacement interne, concernant notamment la préparation et la réponse aux situations d'urgence, la coordination des groupes sectoriels, les solutions et les partenariats en matière de données.

32. Pendant les débats, bon nombre de délégations ont déploré le fait que le nombre de déplacés internes a atteint en 2020 un nouveau record, et ont lancé des appels à redoubler d'efforts à cet égard. Elles ont rappelé qu'il appartient principalement aux États de répondre aux déplacements internes. Elles ont bien accueilli l'engagement plus systématique du HCR pour les déplacés internes. L'Organisation a été félicitée pour les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la politique de 2019 pour les déplacés internes et de l'initiative correspondante. La nécessité de promouvoir des solutions en faveur des déplacés internes a dominé les débats, beaucoup de pays étant en faveur de l'attention que le HCR accorde à cette question, notamment aux solutions durables menées au plan local. Pour davantage promouvoir les solutions, le HCR a été encouragé à continuer de travailler avec des partenaires pour favoriser l'accès aux moyens d'existence, surtout après la phase d'urgence et en zones urbaines. Les délégations se sont intéressées au travail de l'Organisation par le lien action humanitaire-action pour le développement-action pour la paix. Elles ont recommandé à l'Organisation de stimuler les solutions innovantes à cet égard et d'aller au-delà des projets pilotes. Elles ont par ailleurs souligné la nécessité de travailler en partenariat étroit avec les principales parties prenantes dans les situations de déplacement interne, notamment avec les acteurs du développement et les intervenants du système du Comité permanent interorganisations (CPI). L'intervention de la Conseillère principale chargée de la coopération de l'Organisation avec la Banque mondiale sur les situations de déplacement interne, en particulier sur les solutions, a été chaleureusement accueillie, et plusieurs délégations ont cherché à en savoir plus sur l'initiative. Beaucoup de délégations ont également parlé du Groupe de haut niveau sur les déplacements internes, et ont fait observer qu'elles souhaitaient lire ses recommandations.

33. Le Comité s'est dit en faveur du renforcement de la réponse opérationnelle de l'Organisation. Il a accordé une attention particulière aux progrès accomplis dans les efforts de préparation aux situations d'urgence concernant les déplacés internes. Il a par ailleurs cherché à en savoir davantage sur la manière dont le HCR coordonne ses efforts avec d'autres membres du CPI sur les fichiers de réserve. A été salué, le fait que le système de gestion axée sur les résultats du HCR puisse contribuer à la planification et à la programmation dans les situations de déplacement interne, grâce à une approche sectorielle. Beaucoup de délégations ont souligné le rôle central des groupes sectoriels interinstitutions dans la réponse aux déplacements internes, et ont apprécié la direction par l'Organisation de trois groupes sectoriels. Le HCR a été exhorté à poursuivre ses efforts visant à aligner ses effectifs, ses financements et ses politiques, afin d'être un partenaire plus prévisible dans les situations de déplacement interne, concernant en particulier la protection et les solutions. Par ailleurs, les

délégations ont souligné la disponibilité de données fiables et de qualité comme étant indispensable pour orienter la définition des priorités et trouver des solutions durables pour les déplacés internes. Le Projet 21, qui est une initiative de collaboration sur les données dans le Sahel, est un modèle positif d'amélioration de l'analyse en matière de protection.

34. En réponse, la Conseillère principale a apprécié l'appui exprimé en faveur du travail du HCR sur les déplacements internes, et a souscrit à l'observation selon laquelle une approche plus structurée est suivie depuis 2016. Elle a souligné l'engagement de l'Organisation à s'acquitter de ses responsabilités concernant la coordination de groupes sectoriels, et a fait observer que l'Organisation était en faveur de l'intégration de la protection par une collaboration étroite avec les groupes sectoriels dont elle n'assurait pas la direction. A été reconnue, la nécessité de démysterifier davantage le triple lien, grâce à des activités spécifiques, notamment les consultations avec les communautés affectées et les États concernés. La Conseillère a également parlé de l'élaboration d'un rapport spécial sur les déplacés internes pour la période allant de 2019 à 2021. Ce rapport permettra de voir l'impact de l'initiative en faveur des déplacés internes.

VI. Politique de programme/protection

A. Exposé sur les préparatifs de la Réunion de hauts responsables pour le Forum mondial sur les réfugiés

35. La Cheffe de l'équipe de coordination pour le pacte mondial sur les réfugiés a parlé au Comité des préparatifs de la Réunion de hauts responsables qui aura lieu en décembre 2021. Pour cette réunion, elle a souligné trois domaines prioritaires, à savoir : élargir l'appui aux réfugiés et aux pays d'accueil ; favoriser l'exécution des engagements pris en 2019 au premier Forum mondial sur les réfugiés ; et identifier les domaines nécessitant encore de l'appui pour éclairer la mise au point des engagements et contributions en vue du prochain Forum mondial sur les réfugiés en 2023. Des sessions d'évaluation ont eu lieu au plan régional et pour différents groupes de parties prenantes. Les résultats de ces évaluations enrichiront les débats lors des tables rondes préparatoires de novembre, et en fin de compte de la réunion de hauts responsables. La Cheffe de l'équipe de coordination a encouragé les États et d'autres parties prenantes à voir dans quelle mesure aligner - pendant le laps de temps qui reste avant la tenue de la Réunion de hauts responsables - les engagements financiers et autres sur les engagements politiques pris par les pays d'accueil de réfugiés, et à s'engager activement dans les prochaines tables rondes préparatoires.

36. Les délégations ont loué les efforts déployés par le HCR pour mener des consultations avec toutes les parties prenantes, en préparation de la réunion de hauts responsables. La pandémie a davantage montré la nécessité vitale de promouvoir l'exécution du Pacte mondial sur les réfugiés. L'Organisation a été encouragé à aligner d'une manière plus étroite ses priorités et les résultats attendus de la Réunion de hauts responsables sur les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés, afin de mieux atteindre l'objectif ultime d'un partage plus équitable et plus prévisible de la charge et des responsabilités. Il a été demandé à l'Organisation de fournir des informations plus concrètes sur les résultats attendus de la Réunion de hauts responsables et sur la vision qu'elle se fait des deux années précédant la tenue en 2023 du Forum mondial sur les réfugiés. La publication tôt du premier rapport sur les indicateurs du pacte mondial sur les réfugiés a été bien accueillie, et il a été jugé important de prévoir suffisamment de temps à la Réunion de hauts responsables pour discuter de ses conclusions. Le Comité a souligné l'importance d'assurer une forte participation des représentants des réfugiés et des communautés d'accueil aux événements préparatoires et à la Réunion de hauts responsables. Il a manifesté son appui en faveur de la première Réunion de hauts responsables, et s'est engagé à travailler avec toutes les parties prenantes sur les préparatifs.

37. La Cheffe de l'équipe de coordination du pacte global su les réfugiés a affirmé que, si la pandémie a retardé l'exécution de quelques engagements, elle a accéléré la mise en œuvre d'autres, en vue de satisfaire les besoins nés de la situation. L'occasion a ainsi été donnée d'examiner comment utiliser de manière stratégique et systématique le pacte mondial sur les

réfugiés pour répondre aux crises de cette nature. S'inspirant des résultats du Dialogue du Haut Commissaire sur le défi de protection de 2020, une session *spotlight* spéciale se tiendra lors de la Réunion de hauts responsables pour examiner en profondeur le rôle du pacte mondial sur les réfugiés dans les réponses à moyen et à long terme aux pandémies.

38. En réponse aux observations sur les priorités de la Réunion de hauts responsables, la Cheffe de l'équipe de coordination a affirmé que les thèmes des tables rondes préparatoires sont étroitement alignés sur les objectifs du pacte mondial sur les réfugiés. Ils permettront de discuter en profondeur des différentes questions concernant chaque objectif. Répondant à une question sur l'appariement des engagements, elle a affirmé que le HCR allait bientôt publier des infographies indiquant les domaines où les États et d'autres parties prenantes pourront aligner leurs engagements. Entre-temps, l'Organisation poursuivra les démarches bilatérales pour promouvoir l'appariement et l'exécution des engagements. La Cheffe de l'équipe de coordination est d'avis qu'une participation inclusive est essentielle pour la réussite de la Réunion de hauts responsables. Elle a cependant averti que les modalités seront différentes de celles du Forum mondial sur les réfugiés de 2019, car les deux événements sont différents. Elle a néanmoins affirmé que les tables rondes préparatoires offriront dans une large mesure aux différentes parties prenantes l'occasion de participer.

B. Exposé sur les efforts de coordination déployés pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés

39. Le Directeur de la Division de la résilience et des solutions a parlé au Comité des progrès réalisés par le HCR dans les efforts de coordination pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. La COVID-19 a ralenti le progrès dans la mise en œuvre de certains éléments de l'initiative, mais le HCR et la Banque mondiale ont réussi à publier le rapport sur les coûts globaux d'une éducation inclusive pour les réfugiés. Les conclusions de ce rapport ont éclairé les discussions avec les partenaires du développement et du secteur privé sur le financement de l'éducation pour les réfugiés, ainsi que les efforts déployés au plan national pour déterminer les coûts de l'éducation. Le HCR et la Banque mondiale continueront d'explorer de nouveaux outils de collecte des données pour soutenir la méthodologie de cette initiative.

40. Le Directeur a affirmé que l'objectif pour 2021 consiste à entreprendre le travail sur une opération similaire concernant les coûts de l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux de santé. Toutefois, la planification des activités régionales et locales visant à faire avancer le travail a été gênée par la pandémie. C'est ainsi qu'il a été proposé que le HCR organise en début septembre une réunion avec les États membres intéressés pour voir ce qu'il y a lieu de faire. Le Directeur a conclu en réitérant le fait que le HCR et la Banque mondiale étaient prêts à apporter leur appui pour le progrès de l'initiative.

41. Le Comité a remercié le HCR pour ses efforts constants de mise en œuvre de l'initiative visant à mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés. Si le nombre de personnes déplacées de force a continué d'augmenter, comme indiqué dans le rapport du HCR sur les tendances mondiales des déplacements forcés, publié en 2020, l'appui aux pays d'accueil faisant face à une pénurie de ressources est resté insuffisant. Il a été rappelé que la réponse aux situations de réfugiés constitue une responsabilité partagée de la communauté internationale dans son ensemble, et ne devrait pas être abandonnée entre les mains d'une poignée de pays d'accueil. Les délégations ont souligné l'importance de l'initiative comme étant l'un des mécanismes clés du pacte mondial sur les réfugiés, devant - avec le cadre des indicateurs et les engagements du Forum mondial sur les réfugiés - permettre de mesurer et de faire avancer le partage de la charge et des responsabilités.

42. En outre, le Comité a apprécié les données et les preuves produites dans le cadre du rapport sur les coûts globaux d'une éducation inclusive pour les réfugiés, qui fait voir les contributions des pays d'accueil et permet d'éclairer les décisions politiques des pays donateurs, en particulier sur l'action pour le développement. Il a souligné la nécessité de disposer de plus de données et de faire plus de recherche sur l'évaluation de l'impact de l'accueil des réfugiés, afin d'améliorer le partage de la charge et des responsabilités. Les

parties prenantes ont été exhortées à veiller à ce que l'initiative progresse à un rythme comparable à celui d'autres composantes du pacte mondial sur les réfugiés. Le HCR a été encouragé à rendre compte des résultats concrets de l'initiative dans le cadre des efforts généraux d'évaluation, en préparation de la Réunion de hauts responsables.

43. Le Directeur a reconnu la nécessité de partager les données d'une manière générale, en particulier au plan régional. Il a assuré le Comité que le HCR allait s'efforcer d'exploiter au mieux les réunions préparatoires et la Réunion de hauts responsables, comme une plateforme de présentation et de discussion des résultats de l'initiative. Répondant aux observations sur la méthodologie utilisée pour la détermination des coûts, il a affirmé que celle-ci avait été mise au point en collaboration avec les États membres et la Banque mondiale, et qu'elle comprenait diverses composantes comme le calcul de coûts par tête. Un certain nombre d'idées, émises lors de l'opération initiale, doivent être prises en considération lors des discussions futures. La méthodologie prévoit une feuille de route claire permettant aux États membres de déterminer les coûts en collaboration avec le HCR, la Banque mondiale et le Centre commun de données Banque mondiale-HCR sur les déplacements forcés. La pandémie a davantage montré la nécessité de collecter les données sur l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux, comme prochaine étape. Le Directeur a conclu en invitant les délégations à prendre part à la réunion de septembre proposée pour débattre de la meilleure manière de faire progresser l'initiative.

VII. Budgets-programmes et financement

A. Actualisation des budgets et du financement

44. La Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats a présenté l'actualisation du budget et du financement pour 2020 et 2021 (EC/72/SC/CRP.16). Le budget-programme annuel définitif de 2020 s'élève à 9,1 milliards de dollars E.-U., avec environ 4,7 milliards de dollars E.-U. reçus en contributions. Ces chiffres dégagent un déficit financier de 41 %, qui est légèrement inférieur à celui de l'année dernière. La Directrice a affirmé qu'en 2020, les dépenses avaient augmenté dans toutes les régions, ce qui montre la capacité de l'Organisation à améliorer son taux d'exécution, dès lors que les fonds deviennent davantage disponibles. Au mois de juin, deux budgets supplémentaires avaient porté le budget annuel de 2021 à 9,1 milliards de dollars E.-U.

45. La Directrice de la Division des relations extérieures a indiqué qu'en 2021, le HCR était financé à 38 %, avec environ 3,5 milliards de dollars E.-U. de fonds disponibles. Elle a remercié les donateurs pour leur appui en temps utile, qui est indispensable à la gestion des opérations. Elle a par ailleurs fait observer que 26 % des contributions reçues étaient souples, dont 14 % non affectés. Elle a souligné l'importance des financements souples pour la prévisibilité et l'efficacité du travail du HCR, et a informé le Comité de l'existence d'un nouveau rapport sur l'utilisation des financements souples, visible sur le site Internet de l'Organisation [Global Focus](#).

46. L'actualisation budgétaire rappelle clairement les défis énormes auxquels HCR et ses partenaires font face. À cet égard, le Comité s'est dit préoccupé par le pourcentage élevé du budget resté sans financement en fin 2020. Selon les délégations, la pandémie a montré l'importance des financements souples qui permettent au HCR de répondre rapidement aux crises. Le Comité s'est inquiété du niveau continuellement élevé d'affectation de fonds et des difficultés qui en résultent pour l'Organisation quant à déployer les ressources d'une manière souple et efficace. Les pays donateurs ont été encouragés à tenir les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du « *Grand bargain* » et à augmenter leur part de financement de qualité.

47. Les délégations ont vivement soutenu l'approche innovante de l'Organisation en matière de planification, de budgétisation et de financement. Les efforts constamment déployés pour accroître l'engagement du secteur privé et élargir la base de financement ont été loués. L'Organisation a été encouragée à allouer davantage de ressources aux partenaires nationaux.

48. La Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats a remercié les délégations pour leur appui. Elle a affirmé que le HCR était engagé à allouer davantage de ressources aux organisations nationales et communautaires. Le HCR s'efforce de distribuer efficacement les fonds, en réduisant les risques au minimum. Répondant à une question sur l'insuffisance des fonds alloués aux activités concernant les apatrides, la Directrice a affirmé que, même comme il semble que le HCR n'alloue pas suffisamment de fonds à cette catégorie de personnes, l'appui qui leur est consacré est masqué par le fait qu'il est inclus dans d'autres piliers, étant donné que bon nombre d'apatrides sont aussi des réfugiés ou des déplacés internes. Le HCR étudie la manière de donner une image plus précise des activités menées à cet égard. Concernant la distribution des espèces, la Directrice a informé le Comité que l'assistance en espèces était, dans une large mesure, fournie par des voies électroniques. Elle a assuré le Comité que des mécanismes solides de contrôle sont en place pour veiller à ce que les fonds décaissés parviennent effectivement aux destinataires.

49. La Directrice de la Division des relations extérieures a salué l'intérêt manifesté par les délégations pour l'implication par les États du secteur privé dans les préparatifs de la Réunion de hauts responsables. Elle a indiqué que le HCR allait prendre attache avec les délégations intéressées.

50. Le projet de décision sur les budgets et le financement pour 2020-2021 a été adopté.

B. Rapport global de 2020 et rapport sur les priorités stratégiques

51. Les Directrices de la Division des relations extérieures et de la Division de la planification stratégique et des résultats ont présenté ensemble le Rapport global du HCR de 2020 ainsi que le rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR (EC/72/SC/CRP.15). Concernant le Rapport global d'activité de 2020, la Directrice de la DER a parlé des principales réalisations et des principaux défis rencontrés, ainsi que des contributions des pays d'accueil, des pays donateurs, d'autres partenaires et des communautés déplacées elles-mêmes. Présentant le rapport sur les priorités stratégiques globales du HCR, la Directrice de la DSPR a parlé des progrès réalisés dans la mise en œuvre des priorités stratégiques globales opérationnelles et d'appui et de gestion pour 2020 et 2021, au cours de la première année de l'exercice biennal.

52. Le HCR a été félicité pour le Rapport global de 2020 qui rend aussi compte de ses priorités stratégiques globales. Les délégations ont parlé de l'utilité de l'analyse des données faite dans le rapport, notamment sur les sources de financement et l'affectation des fonds, dans les aperçus régionaux, ce permet une plus grande transparence. Les autres mesures en cours dans ce sens ont été saluées. Le travail effectué par l'Organisation pour améliorer le processus et les structures de mise en œuvre, l'évaluation des programmes, l'enregistrement et la gestion de l'identité ont été considérés comme essentiels pour l'amélioration des résultats en faveur des personnes prises en charge.

53. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités stratégiques globales ont été salués, en particulier dans le contexte de la pandémie et de niveaux sans précédent de déplacements. Les délégations ont loué la réalisation par l'Organisation des engagements qu'il avait pris dans le cadre du « *Grand bargain* », consistant notamment à atteindre l'objectif d'une assistance accrue en espèces et d'une meilleure participation des femmes et des filles aux processus décisionnels. Le HCR a été encouragé à continuer de renforcer ses partenariats et ses efforts de coordination. Sa participation à divers cadres de coordination et de suivi témoigne de son travail visant à apporter des réponses plus cohérentes et plus efficaces aux personnes prises en charge, notamment dans le contexte de la COVID-19. La nouvelle approche de l'Organisation en matière de gestion axée sur les résultats a également été saluée.

54. En réponse aux questions sur les liens entre les priorités stratégiques globales et le nouveau système de gestion axée sur les résultats, la Directrice de la Division de la planification stratégique et des résultats a affirmé que le processus sera mieux rationalisé à partir du début de 2023, lorsque le Rapport global indiquera le cadre global des résultats et rendra compte des priorités de l'Organisation avec les principaux indicateurs. Elle a informé

le Comité que les nouvelles orientations stratégiques du Haut Commissaire seront présentées en octobre à la session annuelle du Comité exécutif. Elles sont étroitement liées au cadre global des résultats. À la question concernant le nombre total de personnes assistées, la Directrice a répondu que le HCR entendait reprendre les rapports avec l'introduction de COMPASS et qu'il était en train de travailler sur l'affinement de sa méthodologie afin d'apporter plus de cohérence à travers l'Organisation sur l'estimation des chiffres.

55. La Directrice de la Division des relations extérieures a remercié le Comité pour ses réactions et observations positives sur le Rapport global du HCR, les efforts interinstitutions et le travail de collecte de fonds dans le secteur privé. Concernant les questions soulevées sur la coordination de l'assistance en espèces, elle a dit au Comité que le HCR avait signé en 2018 ses premiers états de caisse communs avec d'autres organismes des Nations Unies, et avait soulevé il y a quelques années la question au Comité permanent interorganisations. Le HCR entend poursuivre les discussions sur la question.

56. La Haut Commissaire Adjointe a remercié le Comité pour son appui. Elle a souligné le fait que les orientations stratégiques sur cinq ans, que le Haut Commissaire entend renouveler en octobre, demeurent toujours très pertinentes. Elles seront adaptées aux ressources afin de mieux créer l'impact. Le travail effectué par l'Organisation en faveur de l'intégrité a été souligné, tant au plan interne qu'au niveau interinstitutions. La Haut Commissaire Adjointe a affirmé que le HCR avait collaboré de façon intense avec d'autres organisations pendant la pandémie. Le travail se poursuivra au plan interinstitutions, notamment sur la collaboration pour l'innovation et la numérisation.

VIII. Transformation au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

57. Le Directeur pour le changement a présenté le document relatif à la transformation au HCR (EC/81/SC/CRP.17). Il a fait observer que l'Organisation était entrée dans la phase de consolidation et d'affinement. La nouvelle architecture régionalisée a été mise à l'épreuve pendant les premières phases de la pandémie. Des changements structurels et des capacités régionales renforcées, associés à une délégation accrue de pouvoir aux bureaux régionaux et aux bureaux-pays, ont été d'énormes atouts ayant permis de rationaliser et d'accélérer la prise de décision, et de la rapprocher des personnes que l'Organisation sert. S'appuyant sur les progrès ainsi accomplis, les entités et les divisions du Siège ont travaillé à l'alignement de leurs fonctions, structures et capacités. Le Directeur a parlé du Programme de transformation institutionnelle de l'Organisation visant à renouveler et à mettre à niveau les systèmes obsolètes, grâce aux nouvelles technologies et aux meilleures pratiques du secteur.

58. Les délégations ont manifesté leur appui en faveur des efforts de régionalisation du HCR, et ont salué les premiers bons résultats. Elles ont exhorté l'Organisation à procéder à une évaluation et à un bilan du processus, notamment à une analyse coût-avantage. Si le renforcement des opérations sur le terrain est bien accueilli, il est aussi important de veiller à ce que l'appui technique au Siège demeure solide, pour un contrôle approprié de qualité. Le HCR a été félicité pour la constitution du Conseil de gouvernance pour la transformation ainsi que du Groupe de référence sur le terrain. Il lui a été demandé comment ces entités interagissent, et en particulier comment le Groupe influence la prise de décision. Des questions ont également été posées sur les leçons tirées de la transformation et sur la manière de les partager avec les partenaires.

59. Le Programme de transformation étant ambitieux et de grande portée, il a été demandé au HCR de fournir de plus amples informations sur les plans et leurs implications. Des questions ont été posées sur le coût de l'initiative, ainsi que sur le point de savoir si l'analyse coût-avantage a été effectuée. Pour la protection des données, l'Organisation a été exhorté à utiliser les normes les plus élevées. La prise de décisions fondée sur les données a été saluée, mais il est aussi important de garder à l'esprit le principe d'innocuité dans toutes les questions concernant la protection et la confidentialité des données, notamment pour les personnes ayant survécu aux violences sexuelles et de genre. Le Comité a manifesté son appui au nouveau système de gestion axée sur les résultats. Les délégations souhaitent que soit mise en pratique la stratégie quinquennale de gestion des risques de l'Organisation.

60. Le Directeur a remercié le Comité pour son appui et ses mots d'encouragement. S'il a été d'accord qu'il faut évaluer le processus de décentralisation et de régionalisation, il a fait observer qu'il était trop tôt pour le faire. Sur l'analyse coût-avantage, il a reconnu que le niveau d'investissement requis exige un contrôle rigoureux. Il a par ailleurs averti que les avantages ne pouvaient pas être mesurés uniquement en termes quantitatifs, et qu'il y avait d'autres effets au-delà des coûts comme la qualité, l'efficacité et la transparence. Concernant la protection des données, le Directeur a assuré le Comité que le HCR était en train de revoir sa politique y relative. À cet égard, il a souligné l'importance du Service mondial de données.

61. La Haut Commissaire Adjointe a rappelé les objectifs de la transformation. Elle a fait observer que l'intention était de renforcer le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux-pays. Les efforts portent maintenant sur le renforcement de la capacité des bureaux-pays à répondre aux défis actuels. Des investissements sont effectués pour aider l'Organisation à travailler rapidement et mieux. Concernant les réformes aux Nations Unies, dont beaucoup de délégations ont fait mention, elle a affirmé que le HCR continue d'être membre actif du Groupe des innovations institutionnelles, et qu'il prend part aux discussions sur les gains d'efficacité, concernant notamment les services administratifs et les services globaux communs.

IX. Gouvernance

62. La Présidente a rappelé au Comité que la déclaration liminaire, que le Haut Commissaire fera en octobre à la soixante-douzième session plénière du Comité exécutif, servira de base pour le débat général. Les délégations ont été invitées à proposer des sujets à inclure dans cette déclaration. Les propositions pourront aussi être envoyées par la suite au Secrétariat.

63. Il a été proposé que le Haut Commissaire parle de l'importance de la localisation et de son impact sur le travail et le mandat du HCR.

X. Questions diverses

64. La Présidente a informé le Comité que son approbation avait été sollicitée pour ajouter un point au programme de travail du Comité permanent pour 2021, concernant sa quatre-vingt-deuxième réunion du mois de septembre. Tombant sous la rubrique gestion, contrôle administratif et ressources humaines, ce point supplémentaire sera examiné sur le point concernant le règlement financier du HCR. Un document de séance, avec un projet de décision, sera présenté pour examen. Le Comité ayant donné son accord, le programme de travail du Comité permanent sera par conséquent révisé sous la cote EC/72/SC/CRP.2/Rev.1.

65. Conformément à la pratique consistant à adopter les rapports des réunions du Comité permanent par voie électronique, la Présidente a annoncé que le rapport de la quatre-vingt-unième réunion sera préparé par le Secrétariat et distribué pour observations d'ici le 26 juillet 2021. Après une période d'examen de deux semaines, les observations ou corrections éventuelles des États membres sur leurs interventions seront incorporées, comme il se doit, et le rapport sera par la suite redistribué et considéré comme adopté.

Annexe

Décision sur les budgets et le financement pour 2020 et 2021

Le Comité permanent,

Rappelant les décisions prises par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme lors de ses soixante-dixième et soixante-et-onzième sessions (A/AC.96/1198, par. 13 et A/AC.96/1209, par. 12), et les débats sur le point consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la quatre-vingtième réunion du Comité permanent en mars 2021,

Réaffirmant l'importance d'un plus grand partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Rappelle qu'à sa soixante-dixième session en octobre 2019, le Comité exécutif avait approuvé les programmes et les budgets initiaux pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR, s'élevant à 8 667,7 millions de dollars E.-U. et à 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Rappelle que le Comité exécutif a approuvé, à sa soixante-et-onzième session, la version révisée des programmes et des budgets pour les programmes régionaux, les programmes globaux et le Siège dans le cadre du Budget-programme biennal 2020-2021 du HCR (révisé), s'élevant à 9 131,3 millions de dollars E.-U. et 8 615,8 millions de dollars E.-U. pour 2020 et 2021 respectivement ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR de 2020, dont le total final s'élève à 9 131,3 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 8 667,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires finaux de 463,7 millions de dollars E.-U. ;

Prend note des performances financières et budgétaires en 2020 ;

Note que les budgets supplémentaires de 2021, qui s'élèvent à 536,5 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2021, sont pour les programmes globaux en faveur des réfugiés et des déplacés internes ;

Prend note de l'augmentation du budget annuel du HCR pour 2021, dont le total actuel s'élève à 9 152,3 millions de dollars E.-U. au 30 avril 2021, représentant la somme du budget révisé de 8 615,8 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires de 536,5 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2021, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ;

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2021.